Saint Pierre EN FAUCIGNY
Au carrefour de la ville et de la nature

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	27
présents	19
votants	26

OBJET :

N°DCM2023-67

Personnel : recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents à temps non-complet dont la quotité de travail est inférieure à 50%

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 17/10/2023

Publié le : 17/10/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de SAINT-PIERRE-en-FAUCIGNY (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-trois -----
le douze octobre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président) ;** Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Valérie BOUVIER, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, François GONON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Dominique CORNET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du Conseil Municipal N°DCM2023-17 du 09 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé la modification du tableau des effectifs du personnel communal qui comprend 2 emplois permanents au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C sur une durée hebdomadaire de service de 15h30 et 16h.

Compte-tenu de la difficulté de recrutement de fonctionnaires, il est nécessaire de faire appel à des agents contractuels dont le recrutement est autorisé par l'article L332-8.5° du Code Général de la Fonction Publique.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Autorise le recrutement de 2 agents contractuels sur les emplois permanents créés sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent d'animation périscolaire à temps non-complet, à raison de 15h30 et 16h hebdomadaire ;

- Décide que les crédits nécessaires à la rémunération aux charges seront inscrits au budget de l'exercice 2023, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

- Charge le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Dominique CORNET

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)